

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 19 octobre 2020 à 16h, à huis clos, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Robert Kennedy – district #2
Vicky Cloutier – district #3
Patrick Beauchamp – district #4
Barbara Legault – district #5
Tony Victor – district #6

Absence motivée :

Serge Bédard – district #1

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Caisse Desjardins du lac des Deux-Montagnes/lettre de crédit/autorisation
- 3.- Période de questions
- 4.- Levée de la séance

20-10-203 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-10-204 CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/LETTRE DE CRÉDIT/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE Madame Chantal Pilon, directrice générale de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit autorisée à formuler une demande auprès de la Caisse Desjardins du lac des Deux-Montagnes, pour la production d'une lettre de crédit d'un montant de 230 644 \$, à transmettre au ministère Pêches et Océans Canada, relativement au plan de compensation des pertes d'habitat du poisson dans le lac des Deux-Montagnes, et ce, dans le cadre des travaux de rehaussement et de prolongation de la digue à Pointe-Calumet;

D'AUTORISER la Caisse Desjardins du lac des Deux-Montagnes à prendre ce même montant en garantie sur la marge de crédit d'exploitation actuelle ;

QUE cette lettre de crédit soit renouvelable jusqu'à la satisfaction des deux parties;

QUE Madame la maire et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite lettre de crédit et tout autre document relatif à ce dossier;

Il est entendu que les frais d'émission de la lettre de crédit sont à la charge de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

20-10-205 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QU'À 16h08, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale